

PP3

REMBOURSEMENTS ET MODALITÉS

VICE-PRÉSIDENTE, ACCÈS À LA PROFESSION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

DATE DE MISE À JOUR : 26 AVRIL 2019

ATTENTION : si un stage a été déclaré et traité, aucun frais CEP ni cotisation annuelle ne peuvent être remboursés

Formation — Programme universitaire accrédité de 2^e cycle

| | <u>Inscription CEP</u> | <u>Cotisation annuelle</u> | <u>Matériel pédagogique</u> |
|--|------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Montant payé (taxes incluses) | 603,62 \$ | 425,41 \$ | 804,83 \$ |
| Retrait ou annulation du DESS avant le début des cours | 100 % remboursable | 100 % remboursable | 100 % remboursable |
| Abandon du programme <u>moins</u> de 30 jours après le début de la session | 100 % remboursable | 50 % remboursable | 100 % remboursable |
| Abandon du programme <u>plus</u> de 30 jours après le début de la session | 0 % remboursable | 0 % remboursable | 0 % remboursable |

Prendre note que pour obtenir les remboursements mentionnés ci-dessus, la demande de remboursement effectuée auprès de l'Ordre doit également être faite dans les délais mentionnés plus haut.

Formation — Programme national dispensé par l'Ordre – à compter du 1^{er} avril 2016

ATTENTION : ce tableau de remboursement s'applique uniquement pour les candidats qui débutent le programme

| | <u>Inscription CEP</u> | <u>Frais de logiciel d'examen</u> | <u>Cotisation annuelle</u> | <u>Séance d'orientation</u> | <u>Modules</u> |
|-------------------------------|----------------------------|---|--------------------------------|---------------------------------|----------------|
| Montant payé (taxes incluses) | 603,62 \$ | 344,93 \$ | 425,41 \$ | 919,80 \$ | 1552,16 \$ |

Abandonne le programme national et le cheminement CPA avant ou pendant le module Commun 1 ou le premier module complété si exemption de modules

| | | | | | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---|--|
| Admission refusée | 100 % remboursable | 100 % remboursable | 100 % remboursable | 100 % remboursable | 100 % remboursable |
| Abandonne le programme national et le cheminement CPA sans avoir commencé de module, plus de 30 jours avant le début et la session et de la séance d'orientation (pour module 1) | 100 % remboursable | 100 % remboursable | 100 % remboursable | 100 % remboursable | 100 % remboursable |
| Abandonne le programme national et le cheminement CPA sans avoir commencé de module, moins de 30 jours avant le début de la session et de la séance d'orientation (pour module 1) | 100 % remboursable | 100 % remboursable | 100 % remboursable | Remboursement de 85 % des frais payés i.e. 781,83 \$ incluant les taxes | Remboursement de 85 % des frais payés i.e. 1319,34 \$ incluant les taxes |
| Abandonne le programme national et le cheminement CPA avant le 2 ^e vendredi du premier module suivi | 100 % remboursable | 0 % remboursable | 50 % remboursable | aucun remboursement | Remboursement de 85 % des frais payés i.e. 1319,34 \$ incluant les taxes |
| Abandonne le programme national et le cheminement CPA et après le 2 ^e vendredi du premier module suivi | 0 % remboursable | 0 % remboursable | 0 % remboursable | aucun remboursement | aucun remboursement |

Abandon de modules sans abandonner le cheminement CPA ou abandon du cheminement CPA mais déjà au moins un module complété/réussi/échoué

| | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------|--|
| Avant la séance d'orientation | 0 % remboursable | 0 % remboursable | 0 % remboursable | s.o. | 85 % remboursable |
| Avant le 2 ^e vendredi du module | 0 % remboursable | 0 % remboursable | 0 % remboursable | s.o. | Remboursement de 85 % des frais payés i.e. 1319,34 \$ incluant les taxes |
| Après le 2 ^e vendredi du module | 0 % remboursable | 0 % remboursable | 0 % remboursable | s.o. | 0 % remboursable |